

QUE madame Jocelyne Gadbois, consultante, soit nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Hull, à titre de personne représentative des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un premier mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Robert J. Giroux;

QUE monsieur Georges Sarrazin, chargé de cours, soit nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Hull, à titre de personne représentative des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un premier mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Pierre Desjardins.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

26083

Gouvernement du Québec

### **Décret 957-96, 7 août 1996**

CONCERNANT monsieur Gary Caldwell, membre de la Commission des États généraux sur l'éducation

ATTENDU QUE, par le décret 511-95 du 12 avril 1995, le gouvernement a établi une Commission des États généraux sur l'éducation;

ATTENDU QU'en vertu de ce même décret, monsieur Gary Caldwell a été nommé membre à demi-temps de la Commission des États généraux sur l'éducation, pour la période s'échelonnant du 9 avril 1995 au 30 juin 1996;

ATTENDU QU'en vertu du décret 558-95 du 26 avril 1995, le gouvernement a fixé les conditions d'emploi de monsieur Gary Caldwell comme membre à demi-temps de cette commission;

ATTENDU QU'en vertu du décret 291-96 du 6 mars 1996, le gouvernement modifiait le mandat de la Commission des États généraux sur l'éducation et en prolongeait sa durée;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les conditions d'emploi de monsieur Gary Caldwell afin de prolonger son mandat jusqu'au 23 septembre 1996 et de le rémunérer sur une base quotidienne;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Éducation:

QUE le mandat de monsieur Gary Caldwell comme membre de la Commission des États généraux sur l'éducation soit prolongé jusqu'au 23 septembre 1996;

QUE, du 1<sup>er</sup> juillet 1996 au 23 septembre 1996, monsieur Gary Caldwell reçoive des honoraires de 308 \$ par jour ou de 154 \$ par demi-journée lorsque ses services sont requis par la Commission des États généraux sur l'éducation;

QUE, pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions, monsieur Gary Caldwell soit remboursé conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes;

QUE le présent décret ait effet depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1996.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

26084

Gouvernement du Québec

### **Décret 959-96, 7 août 1996**

CONCERNANT la nomination de madame Ginette Sylvain comme curatrice publique par intérim

ATTENDU QUE l'article 8 de la Loi sur le curateur public (L.R.Q., c. C-81) stipule qu'en cas de vacance de la charge ou d'incapacité d'agir du curateur public, le gouvernement désigne une personne pour exercer temporairement la fonction de curateur public et qu'il fixe, s'il y a lieu, le traitement, le traitement additionnel, les honoraires et les allocations de cette personne;

ATTENDU QUE madame Nicole Fontaine a été nommée de nouveau curatrice publique par le décret 326-95 du 15 mars 1995, qu'elle vient d'être nommée secrétaire générale associée aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration au ministère du Conseil exécutif à compter du 12 août 1996 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement comme curatrice publique à titre temporaire;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité et du ministre délégué aux Relations avec les citoyens:

QUE madame Ginette Sylvain, directrice de l'administration et des biens délaissés au Curateur public, soit nommée curatrice publique par intérim, à compter du 12 août 1996;

QU'à ce titre, madame Ginette Sylvain reçoit une rémunération additionnelle mensuelle de 475 \$;

QUE le présent décret prenne effet le 12 août 1996.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

26085

Gouvernement du Québec

### **Décret 960-96, 7 août 1996**

CONCERNANT la création d'une commission scientifique et technique afin d'analyser la gestion des barrages privés et publics dans les bassins versants affectés par la crue des eaux les 19 et 20 juillet 1996

ATTENDU QUE les pluies diluviennes tombées les 19 et 20 juillet 1996 dans plusieurs régions du Québec, notamment dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Charlevoix, de la Côte-Nord, de la Basse-Côte-Nord et de la Haute-Mauricie ont entraîné une série d'événements constituant de par leur gravité et leur ampleur un sinistre;

ATTENDU QUE des dommages importants ont été causés aux personnes et aux biens par la crue survenue le ou vers le 19 juillet 1996 dans les régions administratives de la Côte-Nord, de la Mauricie-Bois-Francs, de Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE les débordements de centaines de ruisseaux et de rivières gonflés par ces pluies diluviennes ont emporté plusieurs sections de routes, des ponts, des ponceaux et ont provoqué de nombreux glissements de terrain entraînant des dommages à des installations et à des ouvrages du domaine public;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour assurer la sécurité des personnes et des biens concernés, pour l'avenir, de procéder rapidement à l'analyse des actions prises par les gestionnaires des barrages privés et publics avant, pendant et après la crue des eaux du 19 au 21 juillet 1996;

ATTENDU QUE les débordements survenus aux infrastructures de retenue d'eau ont provoqué des dommages importants, il y a lieu d'examiner les pratiques de gestion, notamment la conduite, la surveillance et l'entretien des barrages privés et publics situés dans les bassins versants affectés des municipalités régionales de comté de Caniapiscau, Charlevoix-Est, La Jacques-Cartier, Lac-Saint-Jean-Est, La Haute-Côte-Nord, Le Domaine-du-Roy, Le Fjord-du-Saguenay, Le Haut-Saint-Maurice, Manicouagan, Maria-Chapdelaine, Minganie, Sept-Rivières;

ATTENDU QU'il y a un intérêt scientifique et technique de colliger le plus d'information possible sur ce désastre;

ATTENDU QU'il y a lieu de recevoir les commentaires écrits, de tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées, d'échanger avec elles et d'analyser les mémoires de toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion des barrages situés dans les régions mentionnées et pour la période d'étude;

ATTENDU QU'il y a lieu, par ailleurs, de s'assurer de la transparence des opérations qui ont eu cours dans la gestion des ouvrages hydrauliques privés et publics dans les bassins versants affectés par la crue des eaux du 19 et 20 juillet 1996;

ATTENDU QUE les travaux de la commission ne doivent toutefois pas retarder la remise en état des ouvrages dont la reconstruction est requise pour des raisons urgentes, telles le rétablissement des communications et la remise en service des prises d'eau municipales et industrielles;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Environnement et de la Faune:

QUE soit constituée une commission composée de six membres:

- la commission sera sous la présidence de monsieur Roger Nicolet. Monsieur Nicolet a acquis une vaste expérience dans le domaine municipal à titre de président de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec de 1985 à 1994. Ingénieur de formation, récipiendaire du Grand prix d'Excellence de l'Ordre des ingénieurs du Québec en 1992, il a été associé responsable des projets de grande envergure, dont la tour du CN à Toronto et l'agrandissement du Musée du Louvre à Paris. Il est membre de l'Association internationale des ponts et charpentiers. Il sera entouré d'experts en hydrologie, en sécurité des barrages, en gestion des ressources hydriques, en hydraulique et en modélisation;

- Mme Louise Roy, agira à titre de vice-présidente. Elle assurera la liaison entre la commission et les citoyens. Mme Roy a acquis une vaste expérience de consultation des publics et médiation sur des projets ayant des impacts environnementaux et sociaux. Ancienne vice-présidente du Bureau d'audiences publiques du Québec (BAPE), elle a entre autres présidé la commission sur le projet de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean. Elle a aussi siégé au comité d'experts chargé d'assurer l'information du public et les discussions préalables à la préparation énergétique du Québec;